

## MISE À DISPOSITION DE FAUTEUILS DE BAINNADE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR LA PLAGE DE LA BAIE DES CITRONS

**La ville de Nouméa met gratuitement à disposition des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap des fauteuils de baignade leur permettant de se déplacer sur le sable et de se baigner en toute sécurité à la baie des Citrons.**



À partir du 28 octobre, du matériel de baignade adapté sera disponible sur demande auprès du poste de secours de la baie des Citrons.

Des aménagements spécifiques ont également été déployés aux abords de la plage : des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, ainsi qu'un tapis permettant de déplacer les fauteuils de baignade jusqu'à la mer.

Le projet d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la plage de la baie des Citrons a démarré en début d'année 2024, porté par les conseillers de quartier et les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (CCAPH).

## DES FAUTEUILS DE BAINNADE ADAPTÉS

Les fauteuils de baignade adaptés sont accessibles au poste de secours, toute l'année, aux horaires de surveillance. Pour en bénéficier, il suffit d'en faire la demande directement auprès des nageurs-sauveteurs aux heures d'ouverture du poste de secours.

**Deux équipements différents** sont mis à disposition gratuitement des usagers :

- **un Hippocampe** qui permet, avec l'aide d'une personne valide responsable, de se déplacer sur le sable, d'entrer dans l'eau et de quitter le fauteuil pour la baignade. Il est dédié aux personnes sachant nager.
- **un Tiralo** (*voir photo*) qui permet aux adultes et aux enfants de se déplacer sur le sable et de se baigner, sans quitter le fauteuil, avec l'aide d'une personne valide responsable. Il est dédié aux non-nageurs.

→ Un Tiralo est également accessible aux usagers qui en font la demande au centre aquatique de Nouméa (CAN) situé à Magenta.

### LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis 2009, la ville de Nouméa s'est dotée d'un organe spécifique en faveur du handicap : la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH). Présidée par le maire, cette commission réunit des élus de la commune, des personnes qualifiées et des représentants d'associations du secteur du handicap. Son rôle est consultatif et porte sur tous les handicaps, qu'ils soient visibles ou invisibles, permanents ou temporaires. La CCAPH émet des recommandations afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics de la ville, aux transports, aux logements, aux loisirs, etc.

## INFORMATIONS PRATIQUES

*Mise à disposition gratuite du lundi au dimanche aux heures d'ouverture du poste de secours, en fonction des conditions météorologiques :*

- d'octobre à avril : de 9h à 17h
- de mai à septembre de 9h à 16h

*Plus d'informations auprès de la direction de la politique de la Ville au 27 07 02 du lundi au vendredi de 7h15 à 15h30 en continu.*